

**AUX PARENTS ET  
REPRÉSENTANTS LÉGAUX  
DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ORVIN**

Orvin, le 15 décembre 2020

**CORONAVIRUS : Informations quant aux mesures en vigueur**

---

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Faisant suite aux décisions du Conseil Fédéral et aux directives de la Direction de l'Instruction publique (INC) du canton de Berne, par le présent courrier, nous souhaitons vous rappeler quelques règles en vigueur dans notre établissement scolaire :

- Le port général du masque est obligatoire pour chaque adulte qui se trouve dans l'enceinte de l'école.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants. Selon les circonstances (vulnérabilité, craintes, ...) le port du masque est conseillé pour les élèves de toutes les classes mais plus particulièrement pour les élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>. Les règles d'hygiène seront dès lors respectées.
- Les élèves se lavent les mains plusieurs fois par jour (en arrivant à l'école, avant et après avoir mangé, ...)
- Les salles de classe sont aérées très régulièrement, à savoir avant, pendant ou après chaque leçon.
- Les places de travail, les sanitaires, les rampes d'escalier, les interrupteurs et poignées de portes sont désinfectées une ou plusieurs fois par jour.

Concernant **les mesures de quarantaine**, nous avons dû, à plusieurs reprises, renvoyer des élèves à la maison en cours de journée car, l'un ou l'autre parent ayant reçu un résultat positif à son test COVID-19, devait en informer de suite la direction d'école pour que les enfants rentrent au plus vite à la maison afin de se mettre en quarantaine.

Or, nous avons pu constater que cette manière de procéder générerait un stress non seulement pour les élèves concernés mais aussi pour le reste de la classe.

C'est pourquoi, **dès à présent**, lorsqu'un membre de votre famille (maman, papa, frères, sœurs) est dans l'attente de se faire tester à la COVID-19 ou est dans l'attente du résultat du test COVID, **les enfants devront rester à la maison** même s'ils ne présentent aucun symptôme. Ils ne pourront reprendre l'école qu'à condition que le résultat du test COVID effectué par le membre de la famille soit négatif et à condition qu'aucun autre membre de la famille ne soit dans l'attente d'un test ou de son résultat.

Enfin, nous vous rappelons de ne pas envoyer votre enfant trop rapidement à l'école en début de matinée ou en début d'après-midi, de sorte qu'il passe le moins de temps possible à attendre le début des leçons dans la cour de récréation.

Tout en restant à disposition pour toutes questions relatives à notre organisation, nous vous remercions de votre vigilance et votre aide précieuse au maintien de notre école en santé.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents nos salutations les meilleures.



Pascale Charpilloz  
Directrice